



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 29 avril 2011

Défense de l'hôpital de Creil : le conseil de surveillance s'oppose aux choix de l'Agence régionale de santé

Hier soir se réunissait le Conseil de surveillance de l'Hôpital général de Creil, en présence de son Président, Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil.

L'annonce par le représentant de l'ARS de la suspension des travaux d'extension de l'Hôpital et la remise en cause du projet architectural, contraire au calendrier initial qui avait été précédemment voté, a été très défavorablement accueillie par les membres du Conseil de surveillance. Cette décision de l'ARS porte préjudice aux patients et à l'ensemble des personnels, dont les conditions d'accueil et de travail se trouvent dégradées pour une durée indéterminée. La décision de Monsieur JACQUINET obscurcit gravement l'avenir du Centre hospitalier général.

Devant cette forme de chantage inadmissible, les membres du Conseil de surveillance présents ont refusé de voter les axes stratégiques du projet médical commun aux hôpitaux de Creil et Senlis, qui a pourtant réuni l'assentiment des membres présents, tant que les garanties n'auront pas été données à la poursuite du projet.

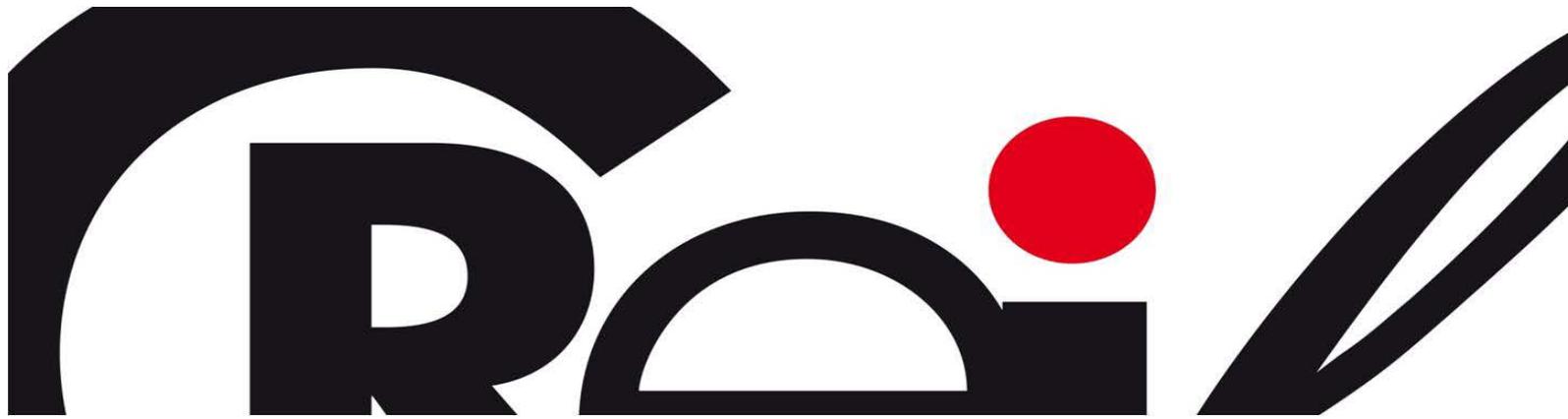
Jean-Claude VILLEMAIN a proposé le vote d'une motion explicative :

« Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Laennec de Creil, réuni le 28 avril 2011, refuse de voter le projet médical commun Creil/Senlis « Axes stratégiques ».

Ce refus n'est pas une remise en cause du document élaboré par les équipes médicales, au contraire, le Conseil de surveillance se félicite du travail effectué.

Il se prononcera sur le document dès qu'il aura des précisions quant à l'avenir du projet architectural et au calendrier du chantier.

Néanmoins, le Conseil de Surveillance considère que les équipes peuvent continuer leurs réflexions pour approfondir le projet médical commun. »



Cette motion a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de surveillance.

Jean-Claude VILLEMMAIN a par ailleurs signifié qu'il n'assisterait plus aux réunions statutaires dont il était le Président (Conseil de discipline, notamment), tant que cette question majeure de l'avenir des travaux n'était pas réglée. Il est soutenu dans cette démarche par Jean-Pierre BOSINO, Vice-président du Conseil de surveillance jouant également un rôle statutaire.

Contact presse : Stéphanie POISSON

03.44.29.50.58

stephanie.poisson@mairie-creil.fr